



CHAMPIONNAT DU VAR DE BLITZ REGLEMENT

ARTICLE I : Conditions générales

- 1.1. **Validité du règlement** : le présent règlement est applicable à partir de la saison 2023/2024 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement ne l'annule.
- 1.2. **Organisation du tournoi** : le Championnat du Var de Blitz est organisé chaque année. Le Comité Varois des Echecs confie son organisation à un club qui s'engage à respecter le cahier des charges.
- 1.3. **Conditions de participation** : tout joueur avec au moins une licence B peut y participer. Le meilleur Varois obtient le titre **Champion du Var Blitz**.
- 1.4. **Droits d'inscription** : ils sont fixés par le club organisateur en accord avec le Comité Varois des Echecs.

ARTICLE II : Déroulement du tournoi

- 2.1. **Formule du tournoi** : le championnat est organisé en plusieurs catégories.
 - **Tournoi A** : tournoi fermé avec les 14 joueurs, dont au moins 50% de joueurs varois. Le meilleur Varois obtient le titre **Champion du Var Blitz**
 - **Tournoi B** : tournoi fermé avec 14 joueurs, dont au moins 50% de joueurs varois.
Les 14 meilleurs Elo Blitz jouent dans le tournoi A, les 14 suivants dans le B. La pré-inscription est obligatoire pour les joueurs dans les tournois A et B.
 - **Open C** : tournoi suisse avec 11 rondes pour les joueurs qui ne sont pas sélectionnés dans les tournois fermés,
 - **Open Scolaire** tournoi réservé aux élèves des écoles primaires.
- 2.2. **Cadence** : la cadence est 4 min + 2 s/coup, homologué FIDE.
- 2.3. **Règles du jeu** : les règles sont celles de la FIDE en vigueur.

ARTICLE III : Appariements et classements

- 3.1. **Appariements** : Les Tournois A et B sont organisés en forme de tournoi toutes rondes au système Rutsch. Les opens sont joués selon le système Suisse.



COMITÉ VAROIS DES ÉCHECS

- 3.2. **Classement** : Le classement est d'abord établi en fonction du nombre de points.
En système Suisse, les ex-aequo sont départagés dans l'ordre par le **Buchholz** **Tronqué** puis le **Nombre des Victoires** puis la **Performance**.
En Toutes Rondes, ils sont départagés dans l'ordre par la **Confrontation Directe**, ensuite le **Sonneborn-Berger** et la **Performance**.

ARTICLE IV : Prix

- 4.1. **Liste des prix** : la liste des prix est affichée avant la dixième ronde. Les prix sont partagés entre les ex-æquo. Ils ne sont pas cumulables.
L'organisateur s'engage à ce que le total des prix soit au minimum égal à la totalité des droits d'inscription.

ARTICLE V : Arbitrage

- 5.1. **Arbitre** : l'arbitre est choisi par le Comité Varois des Échecs en accord avec le club organisateur. Il doit au moins être AFO-1.
- 5.2. **Publication des résultats** : l'arbitre a l'obligation supplémentaire d'envoyer dans les plus brefs délais :
- les résultats du tournoi : grilles américaines, classements au directeur technique, au président et au responsable du site internet du CVE.
 - les boules papis sur le site de la F.F.E.

